



L'ECOLE FONDAMENTALE, TOUJOURS

Encore une fois, notre société si elle n'est pas la cause première du handicap l'aggrave et l'amplifie par son organisation même. La conception de notre école, notre objectif d'égalisation des chances non pas de résultats ou de performances mais d'accès à l'éducation, notre choix d'Ecole, l'Ecole Fondamentale, sont notre réponse et parce que l'Ecole Fondamentale est l'école de la démocratie, l'école qui veut permettre à chacun d'aller au maximum de ses potentialités elle ne peut pas ne pas être volontariste, engagée dans le problème de l'intégration.

Ce grand effort de réflexion qui s'intègre au projet d'Ecole Fondamentale de notre organisation, nous a permis de définir les grandes idées directrices et les moyens à mettre en œuvre.

Trois principes fondamentaux guident notre réflexion :

- 1 — l'obligation éducative s'applique à tout enfant quel que soit son handicap,
- 2 — le ministère de l'Education est seul responsable du domaine éducatif « Tout enfant peut progresser et doit s'épanouir au maximum de ses possibilités »,
- 3 — l'éducation est un processus continu. Pour nous l'Ecole Fondamentale prépare à l'Education Permanente.

« Le SNI-PEGC porte depuis toujours un intérêt primordial à la réalisation d'une école assurant le développement optimum des potentialités et de la personnalité des jeunes et prenant en charge efficacement les enfants présentant des difficultés d'adaptation. Nous sommes favorables au maintien, autant qu'il est possible, de l'enfant handicapé dans son environnement naturel, ce qui n'est pas contradictoire avec l'affirmation qu'une réelle « égalisation des chances » postule encore un éventail de moyens diversifiés ».

Et on sait bien alors que l'intégration est une obligation particulière pour l'Ecole tout entière, de son école maternelle qui peut amener à l'épanouissement par la socialisation, de son école élémentaire, de son collège dont nous exigeons la RE-crétion.

Nous avons suffisamment développé dans nos articles, dans notre revue ce que peuvent être les divers milieux de l'intégration :

- la classe ordinaire
- la classe aménagée

- la classe spéciale annexée à un établissement « ordinaire » mais avec une pratique qui soit telle qu'elle ne s'enferme pas sur elle-même créant un îlot clos au sein de l'école.
- la classe spéciale intégrée à un établissement spécialisé.



DES EXPERIENCES ENRICHISSANTES

Nous indiquerons simplement que des expériences réussies existent (qu'hélas la politique de redéploiement du pouvoir que l'on vient de connaître ont quelquefois interrompu ou dénaturé), certaines ont bénéficié grandement des effets positifs des pédagogies coopératives ; d'autres ont réalisé simultanément l'intégration au sein de l'école spécialisée et au sein de l'école « ordinaire » en liaison avec la structure spécialisée.

Dans tous les cas, les protagonistes des expériences attestent le caractère positif de ce qu'ils ont vécu.

Ainsi nous dit-on dans le Loiret : « là, nous avons pu constater une solidarité sans pitié... »

... Cette expérience a été enthousiasmante, à beaucoup d'égards positive. Mais il faut être prudent, volontaire, se donner et obtenir des moyens, et surtout partir de la demande de l'enfant sans démagogie, en réclamant l'effort qui saura armer le futur adulte dans la vie, le futur citoyen dans la société. Et si les satisfactions qui ont été grandes et si notre plus grande joie a été de vivre avec des enfants heureux, ne cachons pas que dans le domaine pédagogique ce n'est pas si facile que ça ».

Un rapport de nos collègues de la Gironde nous indiquait :

« Le plus souvent, les maîtres expriment leur satisfaction du point de vue des progrès des handicapés, mais aussi du point de vue de la valeur de l'expérience humaine faite par les autres enfants, de leur éveil à la solidarité, du climat affectif créé ».

Mais toutes ses riches expériences se sont déroulées sur la base du volontariat, sans véritables affectations de moyens.

Or dans les conditions de fonctionnement actuel de l'école et du collège, conditions dont le pouvoir giscardien assume la responsabilité, comment répondre aux exigences de la prise en charge intégrative des enfants handicapés alors même que ces conditions ne permettant pas de répondre à celles de tous les autres enfants ?

Cette réflexion s'est, et faut-il s'en

étonner, retrouvée dans le travail de camarades actuellement en stage dans les Centres Nationaux de Suresnes et de Beaumont, travail dont le sérieux et la recherche éclairent notre propre réflexion.

Nous en revenons alors au problème fondamental : c'est dans le contexte d'une autre politique de l'éducation : celle qui aura pour objectif de permettre à chaque enfant d'aller au maximum de ses potentialités, que peut se développer — et se réussir — l'intégration scolaire, dans le respect de sa personnalité, en tenant compte de ses rythmes propres.

Et c'est la politique dont nous dirons au gouvernement prochain la nécessité.



DE GRANDES EXIGENCES

— l'intégration, ce n'est pas moins de moyens spécialisés ; ce sont sans doute même des moyens spécialisés accrus ; de telle sorte que les incapacités et déficits de l'enfant ou de l'adolescent handicapés soient suffisamment compensés pour permettre son intégration à la vie de l'école ;

— l'intégration impose donc nécessairement :

- non seulement le renforcement du potentiel éducatif propre à l'école (y compris éducatif spécialisé et médical spécifique impliquant des médecins de santé scolaire, des infirmiers, des assistantes sociales, ici même représentées) imposant impérativement le développement des GAPP partout, y compris en zone rurale ;

- des conséquences sur les formations initiales et continues de l'ensemble des personnels d'éducation ;

- mais aussi l'intervention de spécialistes à l'intérieur même de l'école où le handicapé est pris en charge (médecins, spécialistes en vacances ; personnels spécialisés : kinésithérapeutes, orthophonistes spécialisés pour la démutisation, ergothérapeutes, psychothérapeutes, etc.) relevant de la compétence « Santé » ce qui implique le transfert au bénéfice de l'Education (par des mécanismes à étudier) de crédits actuellement affectés au secteur santé.

C'est dire l'importance de l'intervention d'équipes pluridisciplinaires disposant des temps de concertation, pouvant avoir d'étroites relations avec les parents, pas ces relations faussées décrétées naguère par HABY mais des relations positives, profitables à l'enfant ;

— l'intégration implique encore que l'école se rende apte à prendre en